



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2011 -

Etaient présents : M. BEYLOT, M. FRANCE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. DUVERGER, M. GIRON, Mme MOSZKOWSKI, Mme LE GARS.

Etait représenté : M. PERIZ.

M. JOURDAN ouvre la séance à 18 h 15. Il excuse l'absence du Président retenu par une obligation à l'extérieur.

Il rappelle le contexte de convocation de ce CA exceptionnel qui fait suite au constat de l'absence du quorum physique exigé par l'article 15 du décret n° 2008-618 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP soumis au régime des RCE qui précise le fait que en matière budgétaire, le CA ne délibère valablement que si la moitié des membres en exercice est présente.

M. JOURDAN, après avoir constaté le respect de la condition du quorum physique, annonce que le CA peut valablement examiner le projet de Décision Budgétaire Modificative n°3.

Il demande à Mme LENOIR de présenter le projet de DBM n°3 du budget du SIGDU qui est essentiellement liée à des régularisations dans la prise en charge financière des travaux de forage (géothermie, eau) en cours ou à venir.

M. JOURDAN soumet ensuite au vote du CA le projet de DBM n°3 du SIGDU.

Ne prend pas part au vote	: 1
Abstention	: 0
Contre	: 3
Pour	: 16

➔ Le Conseil d'Administration adopte la DBM n°3 du SIGDU.

M. JOURDAN demande ensuite à Mme LENOIR de présenter le projet de DBM n°3 relative au budget consolidé de l'établissement.

Sur le volet « Recettes », la DBM enregistre une augmentation de 572 896 € correspondant principalement à des nouvelles subventions de l'Etat (dotation liée au « bonus quinquennal ») et à une valorisation comptable de la valeur patrimoniale de nos bâtiments (notamment la MPI).



Sur le volet « Dépenses », la DBM prévoit une augmentation des dépenses de 348 424 € liée principalement à l'augmentation de la prévision des dépenses de masse salariale (essentiellement dues à de nouveaux contrats de recherche) et aux amortissements liés à la valorisation patrimoniale évoquée en recettes.

Le décalage recettes/dépenses permet donc une réduction du prélèvement sur le fonds de roulement qui se situe désormais légèrement au-dessus du niveau de la réserve prudentielle fixé à 6 643 826 €.

Mme DESCHARD et Mme RIGAL-CELLARD expriment leurs inquiétudes devant l'importance globale du prélèvement sur le fonds de roulement, estimé à cette DBM à 4 746 000 €.

M. JOURDAN rappelle la notion de réserve prudentielle qui renvoie aux recommandations visant à conserver en réserve l'équivalent de 30 jours de fonctionnement, soit un montant de 6 643 826 €. Il souligne que notre réserve est évaluée après la DBM n°3 à 6 948 370.95 €, soit l'équivalent de 32-33 jours de fonctionnement. Il rappelle le cadre posé par notre agent comptable qui a fixé comme véritable « plancher » en-deçà duquel notre fonctionnement ne serait plus garanti au niveau de 4 400 000 €.

M. JOURDAN soumet ensuite au vote du CA le projet de DBM n°3 de l'établissement :

Ne prend pas part au vote	: 1
Abstention	: 0
Contre	: 3
Pour	: 16

➡ Le Conseil d'Administration adopte la DBM n °3 de l'université.

L'ordre du jour étant épuisé, M. JOURDAN clôt la séance à 19 h 15.

Le Président,

Patrice BRUN